

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un An 6 Mois 3 Mois 1 Mois. POUR LES ETATS-UNIS \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00. POUR L'ETRANGER \$15.15 \$7.55 \$3.75 \$1.30. Les abonnements se paient d'avance.

Le Numéro



Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un An 6 Mois 3 Mois 1 Mois. POUR LES ETATS-UNIS \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00. POUR L'ETRANGER \$15.15 \$7.55 \$3.75 \$1.30. Les abonnements se paient d'avance.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 26 AOUT 1899.

Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO. LIMITED. BUREAU: 333 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.

Second at the Post Office at New Orleans La. as Second Class Matter.

LE PRIX DES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC. QUI SE PAIENT AU PRIX RÉDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

DEPECHE

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Jusqu'à la dernière heure.

SERVICE DE LA

PRESSE ASSOCIEE

—BT—

Service Spécial

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

Nouvelles Etrangères.

PROCES DREYFUS.

DISCUSSION

—ENTRE LE—

Général Gonse et M. Gobert, Inspecteur-expert de la Banque de France.

Déposition incompréhensible de M. Bertillon.

L'OPINION

—DE—

Me LABORI.

France Associée.

Rennes, France, 24 août.—La séance d'aujourd'hui, la cinquième de la troisième semaine, du procès en révision de Dreyfus, s'est ouverte à 6 heures 35 du matin, sans incident extraordinaire.

Le commis de la Cour lit un certificat de médecine, signé par des docteurs dont les noms sont inconnus à l'assemblée, et déclarant qu'il est impossible au colonel Du Paty de Clam de quitter le lit et de venir témoigner à Rennes.

Me Labori, principal avocat de

Salon de Lunch et de Crème de Lait

NONRONDIE.



Instantanés de Dreyfus se rendant de la prison à la cour de Rennes. Dreyfus, dans les deux groupes, est désigné par une étoile placée au-dessus de sa tête.

la défense, demande au président de la cour, colonel Jouanot, de charger deux autorités médicales bien connues d'aller examiner du Paty de Clam; mais le colonel refuse.

Roland Strong, un journaliste anglais, est appelé sur le banc des témoins. Il dépose que le major comte Esterhazy lui a avoué qu'il avait écrit le bordereau.

Le témoin suivant est M. Gobert expert de la Banque de France qui peut réclamer l'honneur d'être le premier homme de France qui se soit déclaré en faveur de Dreyfus.

Il déclare que, d'après l'examen des documents dans cette affaire, c'est Esterhazy et non Dreyfus qui a écrit le bordereau.

Il commence sa déposition par une déclaration personnelle. Il proteste; il a été traité d'expert douteux; choisi par le parti militaire.

«Mais, ajoute-t-il, d'un ton où perle une profonde pitié et en se tournant du côté de Dreyfus; Je n'ai pas le droit de récriminer, je reste silencieux quand je vois devant moi l'infortuné qui est assis là.»

Un murmure d'approbation parcourt la salle, qui accueille ce témoignage de sympathie.

M. Gobert reprend le témoignage qu'il a donné devant la Cour de Cassation. Il dépose d'une voix claire, d'un ton qui porte avec lui la conviction et il attribue nettement le bordereau à Esterhazy.

Il est convaincu que le bordereau a été écrit d'une main courante, naturelle. Pas de décalque ou d'autres déguisements.

Le général Gonse demande à être confronté avec le témoin; il lui pose un certain nombre de questions, sur lesquelles le témoin répond, à la grande satisfaction des officiers témoins, qui sourient et échantonnent entre eux des coups d'œil significatifs.

Le témoin suivant est M. Bertillon. Il est vêtu d'un paletot sac bleu et tient le chapeau haute forme à la main.

M. Bertillon demande à la cour la permission d'exhiber ses papiers et ses diagrammes. Sa requête est accordée.

M. Bertillon sort, puis, rentre suivi d'une escouade composée d'un sergent d'infanterie et de quatre soldats qui plient sous le poids de sacs de cuir goulés de documents et de cartes, etc., qu'ils déposent sur l'estrade, au milieu des éclats de rire de l'assemblée.

Les juges eux-mêmes ne peuvent réprimer un sourire, en voyant tout cet attirail étalé sur l'estrade. Une table est apportée où sont placés les plans. Le témoin commence par dire qu'un homme intelligent seul peut comprendre ses explications.

La salle se vide pour éviter ces explications.

M. Bertillon commence sa déposition à 8 h. 30, il prend toute la séance et probablement une partie de la séance de demain.

La Cour offre un curieux spectacle, pendant que M. Bertillon entre dans d'intelligibles explications sur ce qu'il appelle son infailliable système pour prouver que Dreyfus est l'auteur du bordereau.

La plupart des auditeurs, incapables de comprendre les théories de M. Bertillon, avaient quitté la place. Mme Blanche elle-même abandonne son poste.

Cependant M. Bertillon, du ton et avec les gestes d'un charlatan au lieu d'une foire de village, continue son monologue; il produit à chaque moment de nouveaux papiers couverts de dessins hiéroglyphiques qu'il présente à la cour.

Les juges, légèrement ahuris, les examinent. Bertillon penché sur la

table, essaie de leur expliquer ses mystifiants diagrammes.

M. Labori et Demange les examinent aussi, mais ne semblent pas en faire grand profit.

Quand à Dreyfus, il suit cette scène des yeux, avec stupéfaction. Voici ce qu'il y a de plus clair dans tout ce qu'a débité M. Bertillon, sur «l'écriture du bordereau». Il obéit au rythme géométrique dont j'ai découvert l'équation dans les caractères tracés par le prisonnier.

Le témoin annonce enfin qu'il va donner une démonstration pratique de l'écriture du bordereau, d'après son système. Puis il dépose son chapeau sur le plancher, approche sa chaise et commence à copier le bordereau. Dix minutes se passent ainsi, pendant lesquelles l'assemblée donne des preuves évidentes d'impatience.

Le colonel Jouanot fait remarquer qu'il n'est pas besoin de copier tout le bordereau, que quelques lignes suffisent. Bientôt après, Bertillon se lève et va montrer la copie aux juges. Les juges, le conseil, le commissaire du gouvernement et les témoins de la cour vont voir le résultat.

Enfin, le colonel Jouanot veut en finir, et l'on s'aperçoit que M. Bertillon n'a satisfait la curiosité de personne.

M. Bertillon s'excuse: «J'étais trop mal placé», dit-il.

Maitre Demange retourne à sa table, et dit quelques mots au président qui sourit d'un air de satisfaction.

Il est 11 heures 45, la Cour s'ajourne et M. Bertillon se retire avec tout son bataillon, qu'emportent les soldats.

Aux journalistes qui entourent Maitre Labori, pour lui demander son avis, il répond qu'il y a une certaine ressemblance avec le bordereau; mais voilà tout.

«M. Bertillon n'a fait que ce que des dizaines d'autres pourraient faire.

Cela prouve tout simplement que c'est un habile contrefacteur.

LES DEBATS.

A l'ouverture de la séance, il régit dans la cour une certaine émotion dans la salle.

On a appris que M. Gribelin, le principal archiviste de l'état-major-général, a demandé la permission de s'absenter pendant 24 heures, attendu qu'il est appelé à Paris par le général de Galliffet qui désire le voir.

On croit que le ministre veut rafraîchir la mémoire de M. Gribelin, dont le témoignage a été considérablement anti-dreyfusiste.

On lit ensuite le certificat portant la signature de deux médecins dont les noms sont inconnus à l'assemblée; ce certificat déclare que Du Paty de Clam est trop malade pour quitter le lit et comparaître à Rennes.

Mme Du Paty de Clam a écrit au commissaire du gouvernement, offrant une déposition supplémentaire de la part de son mari.

Me Labori demande à la cour de nommer deux médecins bien connus pour aller s'assurer de l'état de santé de Du Paty de Clam.

Le colonel déclare que c'est une mesure inutile, tant le monde sachant fort bien que le témoin est malade.

Rowland Strong, correspondant du «Times», de N. Y., et un peu réticent, de l'«Observer», de Londres, est appelé. Il raconte le long entretien qu'il a eu avec Esterhazy au sujet de l'offre qui aurait été faite à ce dernier par «l'Observateur» pour l'engager à livrer certains documents et à avouer qu'il avait écrit le bordereau, publié le 23 avril.

M. Kranz déclare que Esterhazy, tout en admettant qu'il était l'auteur du bordereau, avait dit que les documents qui y étaient énumérés avaient été livrés à l'Allemagne, par Dreyfus.

M. Henri Weil, ancien officier de l'état-major est appelé, mais il est absent. La déposition est lue.

M. Weil y déclare en substance que Esterhazy lui a dit en 1894, que Dreyfus était innocent, mais que cela ne l'empêcherait pas d'être condamné, parce qu'il était juif.

Une courte discussion s'engage sur le caractère de l'ancienne ordonnance du colonel Picquart, Savignaud, qui a témoigné, hier, à propos des lettres mises à la poste en mai et juin 1897, et adressées par le colonel à M. Schœner-Kestner, ancien vice-président du Sénat, qui a travaillé à ardemment en faveur de la révision du procès Dreyfus.

Pendant la discussion, Savignaud proteste et dit qu'il a été confondu avec un autre homme du même nom qui avait une mauvaise réputation. C'est un ancien sergent qui a été employé jadis au bureau de la guerre. Il a vu Dreyfus copiant la liste des stations de chemins de fer mentionnées dans le plan de mobilisation. Dreyfus lui a répondu: «Où, c'est vrai; mais j'ai copié la liste par ordre du capitaine Besnes» (Sensation.)

Vient après le témoignage des experts en écriture, M. Gobert, après avoir témoigné sur les faits publiés, le 22 et le 24 avril, précédés avec animation contre l'insinuation dont il a été l'objet et où l'on prétendait qu'il était un témoin intéressé.

Il rappelle son passé, pendant lequel il a reçu des milliers de documents. Il ajoute, d'un ton visible affecté: Je proteste contre le terme de «expert intéressé».

Puis, se tournant vers le prisonnier, «après tout, j'ai pas le droit de me plaindre, quand je vois cet infortuné devant vous».

Puis vient l'histoire de l'examen du bordereau par M. Gobert et de l'entretien de ce dernier avec les généraux Mercier, de Boisdeffre et Gonse.

M. Gobert affirme que l'écriture du bordereau est naturelle, mais presque illisible, tandis que Dreyfus écrivait très lisiblement, même quand il écrivait vite.

Le témoin demande au général Gonse si une enveloppe accompagnait le bordereau. Il fait remarquer que l'adresse d'une lettre est toujours écrite avec plus de soin que le contenu de la lettre. Le général Gonse refuse de communiquer l'enveloppe, attendu que le

témoin ne doit pas connaître la personne à qui la lettre était adressée.

Le général s'oppose aussi à ce l'on photographie le bordereau. Si le bureau de la guerre laissait faire cette photographie, tout Paris le saurait le lendemain. Rires.

Le témoin fait remarquer que c'est là un très intéressant aveu. M. Gobert demande alors que l'on confie le travail à la préfecture de police, dont M. Bertillon est le photographe.

Le général Gonse a, paraît-il, été très vexé, quand il a appris l'examen du bordereau par M. Gobert. Il est allé trouver l'expert plusieurs fois; ce dernier a toujours insisté pour savoir le nom de la personne suspecte.

Il ne m'appartient pas d'accuser qui que ce soit, sans être parfaitement au fait de la vérité, quand il s'agit de choses aussi graves. (Sensation.)

Je n'accuserais personne d'une

façon anonyme, car ce serait contraire à la loi.

Au milieu des rires de la Cour, le témoin raconte comment, après un examen du rapport officiel sur Dreyfus, lui Gobert a eu la malicieuse satisfaction de citer au général Gonse le nom de l'officier que l'on voulait arrêter.

C'est après que M. Gobert est refusé d'incriminer Dreyfus que l'on a demandé à M. Bertillon de faire l'examen du bordereau.

Quelques heures après, M. Bertillon attribua nettement le bordereau à Dreyfus.

Depuis lors, M. Gobert n'a plus entendu parler de l'affaire Dreyfus; on ne lui a pas demandé de soumettre un rapport; mais il a raconté au ministre de la justice, M. Guérin, toutes les circonstances de l'affaire.

M. Guérin, pourait le témoin, lui a dit que c'étaient les des affaires militaires, dans lesquelles il n'avait rien à voir, attendu qu'il était le chef du judiciaire civil.

Le colonel Janicot demande à M. Gobert de s'expliquer plus nettement à l'égard du bordereau. Le témoin répond qu'il a trouvé certaines ressemblances entre l'écriture du bordereau et celle de Dreyfus; mais il y a aussi d'importantes différences qui lui ont prouvé que Dreyfus n'était pas l'auteur du bordereau. Son opinion a été confirmée depuis.

Le témoin demande à la cour de comparer le bordereau avec une lettre que l'on admet être de la main d'Esterhazy, qui est datée de Rouen, 17 août 1894, et avec les documents écrits de la main du prisonnier.

Vous remarquerez infailliblement, dit M. Gobert que le bordereau est de la main d'Esterhazy et non de celle de Dreyfus. (Sensation.)

Suite 2me page.

TOITURES EN ACIER, PERON, COUVERTURE, Par Bas Prix par la N. O. Roofing & Metal Works 926 à 940 rue Lafayette. PHONE 1945.

EXCURSIONS A PRIX REDUITS.

A CHICAGO ET RETOUR	\$12.00
A CINCINNATI ET RETOUR	\$11.30
A ST-LOUIS ET RETOUR	\$10.00
A LOUISVILLE ET RETOUR	\$10.00

—PAR LA VOIE DE—

L'ILLINOIS CENTRAL

SAMEDI 26 AOUT 1899.

RETOUR LIMITE QUINZE JOURS.

Cette Excursion aura lieu sur les fameux trains LIMITED et FAST MAIL de l'Illinois Central

Bureau pour la Vente des Billets au coin des rues St-Charles et Commune.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.

EXCURSION D'ÉTÉ.

LOUISVILLE	\$10 00	ALLER ET RETOUR.
ST-LOUIS	\$10 00	"
CINCINNATI	\$11 30	"
CHICAGO	\$12 00	"

BILLETS EN VENTE POUR TOUTS LES TRAINS.

Le 26 Août seulement! Limités à 15 Jours à partir de la date de la vente.

Gare, au pied de la rue de Canal. — Bureau de la vente des Billets en ville, 205 rue St-Charles.

JOHN KILKENY, D. P. A.

EXCURSION ANNUELLE A BON MARCHÉ LE 26 AOUT 1899. PAR LA VOIE DE

St-Louis, Chicago. \$10. \$12.

Milieu limité pour le retour à 15 jours. SOLIDES LARGES CHAIRS VERTUEUX... BUREAU POUR LA VENTE DES BILLETS 211 rue St-Charles... F. R. GURNEY, D. P. A. 17 août - 17 au 26 août

POPULAR EXCURSION AUGUST 26, 1899, to Cincinnati and return, \$11.00; St. Louis and return, \$10.00; Chicago, Ill., and return, \$12.00.

Phonographes d'Edison, Nouveaux Procédés d'Enregistrement ET FOURNITURES. Demandez par lettres ou autrement les Catalogues et les Listes. NATIONAL AUTOMATIC FIRE ALARM CO. OF LA. Edision Building, 614 Gravier